

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 15 avril 2021

Convocations adressées le : vendredi 09 avril 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :

2 (ordre du jour 1 à 6) ; 3 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9 (ordre du jour 1 à 6) ;

10 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Franck MAZET

### **Délégués en visioconférence :**

Lionel AUDIGER ; Christophe BOULANGER ; Christine BLET ;  
Corinne CHAILLEUX ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;  
Brigitte PINEAU

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Corinne CHAILLEUX

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Michel GILLOT ; Laurent RAYMOND

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

## C 21/04/08 – RESSOURCES HUMAINES – MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Suite aux arbitrages budgétaires 2021, il convient de créer :

- un poste de technicien territorial permettant de renforcer le service exploitation et aménagement du réseau bus ;
- un poste de rédacteur territorial permettant de renforcer le service administratif et financier.

La création de ces deux postes a pour conséquence de modifier le tableau des postes et des effectifs comme suit :

### TABLEAUX DES POSTES ET DES EFFECTIFS

#### Effectif sur postes permanents

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Postes inscrits et budgétés au 01/04/2021	Pourvus
Administrative	A	Attachés territoriaux	4	4
	B	Rédacteurs territoriaux	6	5
	C	Adjoint administratifs territoriaux	3	2
Technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux	2	2
		Ingénieurs territoriaux	6	6
	B	Techniciens territoriaux	3	2
	C	Adjoint techniques territoriaux	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>	<b>22</b>

#### Effectif des agents contractuels non permanents au 1er janvier 2020

Contractuels remplaçants	1
Apprentis	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** les créations de postes détaillées ci-avant ;
- **PREND NOTE** de la mise à jour du tableau des postes et effectifs détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**

**Pour le Président,**

**La responsable du service Tramway  
et Systèmes,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Le Corre'.

**Véronique LE CORRE**